

Certificat de spécialité Handi-tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accueillir et d'encadrer, dans le cadre de la découverte et de l'initiation, les personnes en situation de handicap.

Dates : le stage se déroulera du vendredi 26 au dimanche 28 janvier 2024.

Lieu : Centre National de Tir Sportif de Châteauroux – RD 925 – 36130 Déols.

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 26 janvier 2024 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 27 janvier 2024 de 9 h 00 à 12h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 .
- dimanche 28 janvier 2024 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 14 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation ou en formation de type « FOAD » (envoi a posteriori du questionnaire de fin de formation). Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- UC3 : compétence à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- l'approche globale du handicap,
- le contexte institutionnel (sportif et en lien avec le handicap) pour trouver les bons partenaires et mener à bien des projets,
- l'accueil,
- l'adaptation des installations et du matériel pédagogique,
- organisation des apprentissages,
- les différents types de pratiques : loisir, compétition.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue. Les stagiaires pourront également apporter le matériel qu'ils utilisent dans l'encadrement des publics en situation de handicap, de façon à faire profiter les autres stagiaires de leur expérience.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les stagiaires initiateurs en cours de formation sur la saison 2023-2024 (joindre une attestation signée par le Responsable formation de ligue – RFL).

Date limite d'inscription : 22 décembre 2023.

Formateurs : Marie-Claire GALLET et Jacques MEURET.

NB : cette formation est un prérequis au CS Para-tir.